

## Besoin de témoignage fonction publique svp

Par **noixdecoco**, le **22/09/2016** à **14:35**

Bonjour

J'aimerais savoir quel est le niveau de difficultés des concours de la fonction publique. J'entends par là peut on réussir des concours sans faire de prépa ?

Comment on sait le degré de sélectivité d'un concours ?

Je sais qu'il y a 3 catégories A, B et C.

Je cherche des témoignages de gens qui ont passé des concours (j'ai lu des sujets sur ce forum mais j'aimerais échanger avec des gens qui préparent ou ont préparé des concours pour voir le niveau de difficultés).

Souvent on dit qu'il faut préparer plusieurs concours. Dans ce cas c'est pas compliqué de passer plusieurs concours ? genre les épreuves sont différentes ?

Pour les concours faut-il trouver le poste soi-même ou est ce qu'on nous indique où on va si on l'obtient. peut on avoir un CDI ?

Merci.

Par **Fax**, le **23/09/2016** à **14:50**

Bonjour,

Alors en effet, les concours de la fonction publique sont sélectifs car le principe est que le nombre de lauréats correspond au nombre de postes à pourvoir. Donc il ne "suffit" pas d'atteindre une moyenne pour l'obtenir, le succès dépend de son classement par rapport à l'ensemble des candidats.

Ensuite, en effet, il existe trois catégories dans les 3 fonctions publiques (fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière).

Chacune de ces catégories correspond à un niveau de qualification particulier, des fonctions précises et un niveau de rémunération :

- catégorie A, A+ : fonctions d'encadrement, de conception de direction. Le niveau général requis pour se présenter aux concours est la licence (pour certains emplois le niveau de

diplôme est supérieur)

- catégorie B : fonctions d'application. Le niveau requis pour se présenter aux concours est le bac voire bac +2

- catégorie C: fonctions d'exécution. Le niveau requis pour se présenter aux concours est le BEP ou CAP

En outre, les modalités d'affectation au premier poste après réussite du concours sont différents en fonction de la fonction publique concernée :

- dans la fonction publique d'Etat, la réussite au concours assure affectation à un emploi. Mais le résultat du concours se fait au moyen du classement par ordre de mérite. Autrement dit, ce sont les premiers dans le classement qui pourront choisir le poste (comprenez le lieu d'affectation) parmi les postes ouverts pour le concours, les derniers lauréats dans le classement prendront ce qu'il reste.

- dans la fonction publique territoriale, la réussite au concours n'assure pas une affectation à un poste. Le bénéfice du concours permet une inscription sur une liste dénommée "liste d'aptitude". Cette inscription vous permet de postuler à des emplois vacants. C'est aux lauréats d'aller passer des entretiens pour décrocher les emplois en question. Ici l'avantage est donc un relatif choix dans le lieu d'affectation puisque le lauréat décide de passer un entretien dans telle ou telle collectivité, à charge pour lui de décrocher l'emploi.

Enfin, dans la fonction publique il y a plusieurs statuts. Or le CDI n'est pas le statut principal de la fonction publique : CDI signifie contrat, la réussite à un concours de la fonction publique vous fait devenir fonctionnaire. Fonctionnariat et salariat sont différents. Pour faire simple le fonctionnaire est lié à son administration par un statut légal et réglementaire (il fait l'objet d'un arrêté de nomination), le salarié est lié à son employeur par contrat (à durée déterminé, indéterminé.....)

Il existe bien évidemment des agents publics contractuels, mais ces postes ne s'obtiennent pas par le biais des concours mais par un recrutement similaire à ce qui se pratique dans le secteur privé.

Et oui les concours de la fonction publique se préparent, il ne s'agit pas d'arriver sans connaître ce que l'on attend de vous. Les épreuves sont différentes en fonction des concours et il vous faut vous préparer non seulement aux programmes mais aussi aux exercices qui vont être demandés (très variés en fonction des concours par exemple, note administrative, dissertation, question à réponse courte, oral, entretien avec le jury....) Les concours de la fonction publique se présentent au moins avec deux séries d'épreuve : les épreuves d'admissibilité qui sont des écrits et pour ceux qui franchissent ce premier obstacle, les épreuves d'admission (oraux)

Par **noixdecoco**, le **23/09/2016** à **17:34**

Bonjour

Merci de ce détail d'informations.

Oui les concours se préparent c'est pour ça que je me demandais comment je dois réfléchir

pour réussir un concours. vu que plein de gens passent des concours sur quoi je me base pour en viser un que j'aurais la chance de réussir ?

A l'époque actuelle est ce qu'il y a des concours que vous déconseillerez (genre inaccessibles si on n'a pas un niveau doctorat ).

En effet même si je vois des annales ben ce n'est pas évident d'évaluer comme ça même si je sais que les C sont censés être plus faciles que les B ou A par exemple.

Vous vous préparez des concours ? si oui lesquels et est ce que votre master vous a aidé ? Vous faites une prépa concours ? si oui laquelle. si non vous préparez comment ?

Moi je ne suis pas un super crack mais une personne normale donc je m'interroge sur le niveau de difficultés car ce n'est pas facile du tout d'avoir une idée claire. Quand on regarde le web il y a tellement de concours que c'est difficile de pas s'y perdre. Et le nombre de candidats a aussi un côté effrayant.

Merci :)

Par Fax, le **23/09/2016 à 23:41**

Bonsoir,

Les concours de catégorie C sont plus aisés que les concours de catégories B ou A puisque le niveau de qualification pour se présenter est plus important.

Ensuite, il est difficile de répondre à la question "quel concours est plus facile ou difficile par rapport à un autre". En effet, comme je vous l'ai expliqué ce qui est difficile est le fait qu'il ne suffit pas d'atteindre telle ou telle note pour être admis car il y a un nombre limité de poste à pourvoir pour chaque concours et est donc retenu un nombre de candidats égal (voir légèrement supérieur - il y a parfois des listes complémentaires) au nombre de poste à pourvoir.

Donc un candidat aura beau avoir 15/20 de moyenne, s'il y a 20 postes à pourvoir et que les 20 premiers ont eu 16 et plus, il ne sera pas retenu. Donc cela dépend du nombre de postes et du niveau des candidats.

Par ailleurs, je vous conseille de choisir un concours non pas à raison de son niveau de difficulté mais plutôt à raison du métier que vous souhaitez exercer. Je vous avoue ne pas trop comprendre l'intérêt de passer un concours si on n'est pas attiré par le métier auquel il mène, ni au fait des conséquences de son entrée dans la FP. D'ailleurs passer un concours, c'est se préparer à exercer le métier auquel il mène (connaître la fonction, la culture de l'administration dans laquelle on atterrit.....)

Pour répondre à votre question, oui je passe des concours et suis une prépa cette année et vous pouvez me contacter en message privé si vous avez d'autres questions. Par ailleurs, les masters ne préparent pas au passage de concours (mise à part peut être les masters carrières publiques et encore les concours de la FP sont vraiment divers et il est donc ensuite nécessaire de se focaliser sur le concours envisagé).

Bien à vous

Par **noixdecoco**, le **24/09/2016** à **17:11**

Bonjour

Merci de votre réponse.

J'entends bien qu'il faut viser un concours par rapport à un métier qui nous intéresse mais sachant que certaines personnes passent ce diplôme avec un niveau du genre doctorat du coup des tas de gens ont un niveau supérieur au mien. de plus il faut être réaliste il y a beaucoup de gens en fonction publique. Donc je préfère viser un concours "réaliste" qu'un concours inaccessible.

De base par ex un concours qui m'intéresse serait dans le domaine du droit de la consommation mais je crois avoir lu qu'il y a beaucoup de candidats surdiplômés qui le passent et qu'il n'y a que 5% de réussite donc ça sert à rien que je le passe car moi je ne suis pas un super crack.

Puis vu la conjoncture, c'est déjà bien si j'en réussis un.

Après comme tout le monde il y a des droits qui m'attirent moins comme le droit fiscal donc je ne passerais pas un concours plein de fiscalité par ex pas les concours genre inspection des impôts ou autre concours pour matheux.